

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Lougarot à M. Larralde.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : EAU POTABLE - Prise d'eau dans la Nive à Ustaritz et usine de traitement d'eau potable à Anglet - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) - Enquêtes conjointes portant sur l'utilité publique des travaux, l'autorisation de l'opération au regard des articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement et le parcellaire – Avis du Conseil Municipal.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) est une structure intercommunale qui regroupe plusieurs communes (dont Bayonne) et syndicats intercommunaux, autour d'une seule mission : la production d'eau potable.

Le SMUN produit ainsi annuellement environ 11 millions de mètres cubes d'eau potable, pour une trentaine de communes de notre bassin de vie (population susceptible d'être desservie de 190 000 habitants permanents et d'environ 400 000 habitants en période estivale).

La production d'eau potable du SMUN est assurée par l'usine de la Nive, située à Anglet.

Cette usine traite l'eau brute prélevée dans la rivière Nive, à l'aval du bourg d'Ustaritz (prise d'eau au niveau du seuil d'Haitze).

Pour la Ville de Bayonne, la production assurée par le SMUN vient en appoint de ses propres ressources (Laxia et Ursuya) et constitue également un secours en cas de problème sur ces moyens de production.

Afin de protéger la ressource en eau et d'assurer une alimentation en eau potable de qualité sur notre bassin de vie quelques soient les circonstances, le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive amorce un important programme de sécurisation de la prise d'eau et de l'usine de la Nive.

Ce programme comprend notamment la mise en place des périmètres de protection et la réalisation d'un système d'alerte à Ustaritz, ainsi que la construction de réservoirs d'eau potable de très grande capacité à Anglet, afin d'accroître les durées d'autonomie en cas d'incident sur la ressource.

Au regard de la réglementation en vigueur, un dossier d'autorisation relatif à cet important programme a été mis à l'enquête publique, par arrêté préfectoral du 19 mai 2005.

Le dossier a été déposé pour consultation notamment en mairie de Bayonne, et un registre a été ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Dans ce cadre, et comme l'y invite l'arrêté préfectoral précité, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.

En conséquence de quoi, il vous est demandé d'émettre un avis très favorable sur le dossier d'enquête publique relatif à la protection de la prise d'eau dans la Nive à Ustaritz et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de notre bassin de vie.

Avis très favorable à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.